

**Cfdt:**

## NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRE CFDT/OGF 2020 N°3

### SERVICES FUNÉRAIRES



#### LA CFDT demande:

Prime de 1000 €

Paiement des heures  
supplémentaires au  
30 juin

200 € Prime de  
reconnaissance



**S'informer**

[cfdt-services-funeraires.fr](http://cfdt-services-funeraires.fr)

Nous constatons aujourd'hui que notre Président Philippe LEROUGE et la Direction Générale font des propositions largement insuffisantes avec une enveloppe de 1,67 %.

#### Covid -19 3 mesures

1. Les primes pour les salariés venus en renfort dans les secteurs Covid ont déjà été versées sur la paie de mai.
2. Paiement des heures supplémentaires au-delà de 60 heures au 30 mai pour environ 870 salariés.
3. Budget de 1,5 million € à répartir pour environ 1900 salariés.

#### L'augmentation générale des salaires

Pas d'augmentation générale des salaires prévue dans le projet actuel.

#### Les incontournables

Les autres propositions de la Direction ne sont que l'empilement de mesures classiques telles que les promotions 0,20 %, augmentation à l'ancienneté avec les grilles 0,05 % et de prime de reconnaissance 0,30 %.

#### Mesures spécifiques Île de France

Maintien de l'allocation Région Parisienne pour tous les Conseillers Funéraire avec intégration du secteur Sud Francilien. Maintien de l'allocation Grand Paris pour les revenus inférieurs à 1800 € avec extension aux secteurs de St Denis et du Val de Marne.

Les propositions de la Direction d'OGF doivent être corrigées par les revendications CFDT:

Augmentation générale des salaires de 0,5 % minimum.

Maintien du paiement des heures au-delà de 70h00 constatées à fin septembre 2020, dispositif déjà mis en place en 2019.

Dans un contexte économique difficile et un pilotage de l'entreprise en échec depuis plusieurs années, les salariés sont habitués à la pingrerie directoriale.

Le départ annoncé de Philippe LEROUGE ne change rien à notre situation de salariés. Nous attendons de connaître la politique portée par la nouvelle équipe de direction.

Depuis le début de cette crise, la **CFDT** demande que le travail des salariés soit reconnu à sa juste valeur. La direction a fait cas de nos revendications légitimes.

Nous sommes réalistes en cette période de crise économique :

Une augmentation générale de 0,5 % est sur la table.

Les heures supplémentaires à fin mai sont payées.

Les heures supplémentaires à fin septembre seront payées.

**NOUS PRENONS**